

Démantèlement d'un important réseau de braconnage



Archives

GABRIEL DELISLE

Le Nouvelliste

Les agents de protection de la faune ont démantelé mercredi un important réseau de braconnage qui sévissait dans la région. Cette opération nommée Cormoran visait une quarantaine de personnes qui s'adonnaient à la vente, l'achat ou la possession illégale de poissons, d'oiseaux migrateurs et de gibiers.

«Nous avons mis en œuvre mercredi matin une importante opération visant le braconnage avec plus de 60 agents de la protection de la faune», mentionne le commandant Yvan Brisebois, de la protection de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec.

Cette opération Cormoran, qui est le résultat de plusieurs mois d'enquête, ciblait une quarantaine d'individus «qui sévissaient au niveau du lac Saint-Pierre ainsi que dans les localités de Yamachiche et de Louiseville», confirme le commandant Brisebois. Ces activités de pêche et de chasse illégales touchaient plusieurs espèces animales présentes dans l'écosystème du lac Saint-Pierre et ses environs.

«Le champ d'action [des braconniers] était très large. Au niveau du lac Saint-Pierre, on ciblait plus spécifiquement le doré et la perchaude de même que des oiseaux migrateurs comme diverses espèces de canards, de la bernache et de l'oie blanche», précise le commandant Yvan Brisebois. «Au niveau de la Mauricie, on parle de divers gibiers, comme le cerf de Virginie, l'orignal, l'ours noir, le coyote et le dindon sauvage.»

Rappelons qu'en raison d'une chute drastique de sa population, la perchaude du lac Saint-Pierre est actuellement interdite en tout temps par un moratoire.

Les braconniers interpellés par les agents de la faune agissaient tout au cours de l'année et faisaient fi des réglementations en place. Ceux-ci mettaient aussi en vente les animaux prélevés illégalement. Ceci constitue également une infraction, car il est interdit de vendre les produits de la chasse et de la pêche sportive au Québec. «Il y avait de la consommation personnelle, mais il y avait aussi de la vente pour l'ensemble des espèces animales», note le commandant Brisebois.

L'enquête des agents de protection de la faune a révélé que la quarantaine de personnes visées par l'opération de mercredi sont reliées par des liens familiaux ou d'amitié. Les personnes ciblées ont été rencontrées par les agents de la faune et pourraient faire face à la justice.

Une fois les dossiers d'enquête remis au Directeur des poursuites criminelles et pénales, cette quarantaine d'individus pourrait faire l'objet de 100 chefs d'accusation. S'ils sont reconnus coupables, ils sont passibles d'amendes pouvant totaliser 100 000 \$.

Un nouveau réseau

Le réseau démantelé mercredi, de même que ses individus, était visé pour la première fois par les agents de protection de la faune. Au cours des dernières années, plusieurs réseaux de braconnage ont été mis au jour, particulièrement dans le secteur du lac Saint-Pierre.

En 2014, les agents de protection de la faune avaient démantelé un réseau de pêche illégale. Pas moins de 28 individus ont dû faire face à 320 chefs d'accusation. Quatre ans plus tard, 19 personnes impliquées dans un autre réseau de braconnage au lac Saint-Pierre ont été condamnées à des amendes totalisant plus de 190 000 \$.

En 2016, deux réseaux de braconnage avaient aussi été démantelés dans la région. Une opération visait cinq pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre, alors qu'une autre ciblait 59 personnes qui s'adonnaient à du braconnage principalement du cerf de Virginie un peu partout dans la région.

«Mercredi, il s'agissait d'un tout nouveau réseau et de nouvelles personnes», affirme le commandant Brisebois. «On ne touche pas à des personnes déjà ciblées lors d'opérations précédentes.»

Malheureusement, il semble que le message ne passe pas auprès de plusieurs chasseurs et pêcheurs. «Ça fait plus de trente ans que je suis dans le métier. Et ce sont des choses qui existent. C'est comme le vol ou la drogue. Ce sont des choses qui ont toujours existé et qui, malheureusement, existeront toujours», souligne le commandant Brisebois. «Des amateurs fous de chasse et de pêche ne peuvent s'empêcher de prélever des animaux. Pour certains, c'est un peu comme une drogue.»